

I - Faciliter la mobilité des allocataires

Contexte

La configuration géographique du Département est très hétérogène.

Les offres d'insertion, d'emploi, de prestation sociale ne sont pas toujours accessibles à l'allocataire.

Les difficultés liées à la mobilité peuvent donc constituer un frein à l'insertion.

Au-delà de ces difficultés d'ordre géographique, peuvent venir se greffer des difficultés d'ordre psychologique et matériel.

Enjeux

Le Département doit favoriser l'accès à l'ensemble du dispositif d'insertion en renforçant les capacités de déplacement des allocataires et répondant aux différentes problématiques liées à la mobilité.

Le transport public constitue un instrument puissant de cohésion sociale, de lutte contre l'exclusion et de dynamisation des territoires. En effet, l'absence de lien entre les villes, les bassins de vie et d'emploi fait peser sur certains territoires une menace d'enclavement, d'isolement voire d'abandon.

Modalités de mise en œuvre

Développer les actions favorisant l'autonomie

- Prise en compte dans le futur "schéma départemental transport" des besoins des allocataires du RMI dans le cadre d'un cahier des charges.

Le cahier des charges devra répondre aux besoins des allocataires en terme :

- d'horaires, de trajets,
- de desserte des zones d'activité,
- de flux de déplacement.

Des plans locaux de mobilité viendront compléter le schéma départemental en fonction des réalités locales (cf. plan de mise en œuvre).

- la problématique liée à la prise en charge du permis de conduire sera examinée avec la Région afin de faciliter l'accès à un parcours professionnel, notamment dans les territoires les plus touchés.

Agir sur les freins connexes à la mobilité

- amélioration des critères d'intervention des dispositifs existants (régie d'avance) pour une prise en compte des difficultés liées à la mobilité (garde d'enfants, frais de déplacements...),
- mutualisation, articulation, lisibilité des moyens développés par la Région, le SPE, le Département et les PLIE sur cette problématique,
- étude du développement des services de garde d'enfant, pour répondre aux besoins des personnes en action d'insertion.

■ II - Améliorer la lisibilité de l'offre d'insertion

Contexte

L'offre d'insertion s'est particulièrement développée dans le département ces dernières années puisqu'elle concerne plus de 600 opérateurs associatifs pour environ 850 actions d'insertion.

Ce chiffre illustre les potentialités existantes sur les territoires pour apporter une réponse adaptée aux problématiques des allocataires, même si le nombre d'opérateurs en présence varie selon les bassins d'emplois et peut faire apparaître certains déséquilibres territoriaux.

Néanmoins, le constat est fait, au-delà de cette diversité, d'une lisibilité insuffisante des prestations et des offres d'insertion portées par les partenaires du Département mises à la disposition des allocataires et des référents.

Ce manque de lisibilité est source de difficulté pour les référents chargés d'orienter, de suivre le parcours des allocataires dans ses différentes étapes et d'amener à mobiliser les actions d'insertion sur les territoires.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les 8 DTPAS ont la responsabilité d'organiser à la fois :

- la fonction d'analyse et de validation des contrats d'insertion,
- la coordination des activités liées à l'insertion.

Enjeux

Le Département entend donc, avec ses partenaires, améliorer cette situation afin de renforcer la mobilisation et d'assurer l'évolution de l'offre de manière à ce qu'elle réponde et s'adapte aux besoins des allocataires.

- rendre accessible, c'est-à-dire organiser l'accès à la connaissance de l'offre sur le territoire,
- organiser l'offre d'insertion pour une meilleure lisibilité et efficacité des actions menées.

Modalités de mise en œuvre

Les services territoriaux du Département, animateurs des réseaux

- Ils organisent en réseaux les référents généralistes de parcours qui auront un **accès en permanence à l'information** sur l'offre d'insertion,

- Ils développent, à l'échelle du bassin d'emplois, **un outil de gestion et de pilotage de l'ensemble de l'offre d'insertion** sur le territoire. Il permettra d'assurer une fonction d'appui et d'animation de réseau auprès des référents et partenaires pour une meilleure circulation de l'information,
- Ils organisent la validation des contrats d'insertion complexes dans le cadre de **comités partenariaux de lecture et de validation des contrats complexes**, dans le souci d'une montée en qualification du contenu des contrats.

Les services territoriaux du Département, centres de ressources et coordinateurs de l'offre d'insertion sur le territoire

- Ils constituent un véritable centre de ressource pour les intervenants et les référents dans le domaine de l'insertion, tant au niveau de l'information que de l'identification des besoins en terme de formation. Cette mutualisation des connaissances garantit à travers la bonne information des référents, l'accès des allocataires aux offres d'insertion.
- Ils organisent la coordination technique des actions et des partenaires dans ce domaine : Etat, Région (les partenaires associatifs, les Etablissements Public de Coopération Intercommunale (EPCI) et les PLIE, etc.) avec pour objectifs :
 - d'alimenter la réflexion des instances sur la définition de l'offre d'insertion et l'élaboration des programmes territoriaux d'insertion à travers l'identification d'objectifs qualitatifs et quantitatifs en fonction des priorités du bassin de l'emploi,
 - de favoriser les articulations entre les différents dispositifs,
 - d'articuler l'ensemble des actions sur le territoire,
 - d'assurer une meilleure lisibilité des politiques des différents partenaires,
 - d'analyser les besoins des allocataires à travers le contrat d'insertion,
 - de définir une offre d'insertion cohérente sur le territoire,
 - d'impulser les collaborations entre les partenaires institutionnels et associatifs.